



AR Prefecture

043-214300329-20260706-D2026_080-DE
Reçu le 09/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE de BLAVOZY

Nombre de L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures quarante-cinq, le
membres : Conseil municipal de la commune de Blavozy, régulièrement convoqué le
En exercice : 19 29 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du Conseil,
Présents : 15 sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON, Maire.
Votants : 19

Date de la convocation : 29/06/2026

Présents : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Sébastien GAGNE, Myriam SAGNARD, Roland SEUX, Christian GIRARD, Sophie PREYNAT, Valérie GAGNE, Nathalie MICHEL, Maribel VALETTE, Stéphane MAURIN, Rachel MORELL, Violaine MIRMAND, Alexis LHOSTE.

Absents : Gilles AUDRAS qui a donné procuration à Michel BEGON
Anne-Marie TORE qui a donné procuration à Franck PAILLON
Nicolas PASTRE qui a donné procuration à Roland SEUX
Nicolas REYMOND qui a donné procuration à Alexis LHOSTE

Secrétaire de séance : Stéphane MAURIN

OBJET : Aire de jeux inclusive du centre-bourg – Autorisation de solliciter les subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la volonté de la commune de poursuivre l'aménagement et la valorisation des espaces publics du centre-bourg, en proposant notamment des équipements adaptés aux enfants et aux familles.

Dans ce cadre, la commune souhaite engager un projet de création d'une aire de jeux inclusive sur le secteur du centre-bourg, afin de proposer un espace ludique, accessible, sécurisé et adapté au plus grand nombre.

À ce stade, le projet reste en cours d'affinement. Une enveloppe prévisionnelle globale peut toutefois être estimée afin de permettre le dépôt des demandes de subventions auprès des financeurs potentiels.

L'opération pourrait comprendre notamment :

- la fourniture et la pose d'équipements de jeux, pour un montant prévisionnel d'environ **43 000 € HT** ;
- le contrôle de conformité des installations, pour un montant prévisionnel d'environ **700 € HT** ;
- le mobilier urbain et les aménagements annexes nécessaires, pour un montant prévisionnel d'environ **1 300 € HT**.

Le coût prévisionnel global de l'opération est ainsi estimé à **45 000 € HT**.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel suivant :

Financier	Montant sollicité	Taux
Région Auvergne-Rhône-Alpes	15 000 €	33,33 %
Programme LEADER	21 000 €	46,67 %
Commune de Blavozy – autofinancement	9 000 €	20,00 %
Total	45 000 €	100,00 %

Monsieur le Maire précise que ce plan de financement est prévisionnel et pourra être ajusté en fonction de l'évolution du projet, des dépenses réellement retenues, des postes éligibles et des décisions des financeurs.

Il précise également que le plan de financement prévisionnel permettrait d'atteindre un taux de financement de **80 %**, sous réserve de l'éligibilité du projet aux dispositifs sollicités.

AR Prefecture
Il propose donc au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter les subventions correspondantes, ainsi que toute autre aide éventuellement mobilisable pour ce projet.
Recu le 09/07/2026
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** le principe de création d'une aire de jeux inclusive sur le secteur du centre-bourg ;
- **D'APPROUVER** l'enveloppe prévisionnelle globale de l'opération, estimée à **45 000 € HT**
- **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de **15 000 €** ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du programme LEADER à hauteur de **21 000 €** ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter toute autre subvention ou aide financière mobilisable auprès de tout organisme susceptible de participer au financement de l'opération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer tout dossier de demande de subvention correspondant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à ajuster le plan de financement prévisionnel en fonction de l'évolution du projet, des dépenses réellement retenues, des postes éligibles et des réponses des financeurs ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Franck PAILLON



Le secrétaire de séance,
Stéphane MAURIN



Fait et délibéré le 06/07/2026
Pour extrait certifié conforme